

PARIS, le 30 juillet 2002 n° 338/D130

Formation INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES
ET ALIMENTAIRES, ENERGIE

Réunion du 15 mai 2002

Compte rendu de l'examen des avant-projets
de programmes statistiques pour 2003

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN REUNION

AVIS D'OPPORTUNITE

PROJET D'AVIS

proposé par la formation INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES et ALIMENTAIRES, ENERGIE
le 15 mai 2002

1. Le Conseil note avec satisfaction que les propositions du rapport d'audit sur les conditions d'élaboration de l'indice de la production industrielle (IPI) ont pour l'essentiel été mises en œuvre ; il demande que les efforts accomplis soient prolongés en 2003, notamment pour compléter le champ des enquêtes mensuelles de branche. Il souligne par ailleurs la nécessité de maintenir, voire de renforcer, les moyens consacrés au suivi de la production industrielle, pour continuer à améliorer les délais sans perte de qualité.
2. Le Conseil se félicite du dialogue qui a prévalu entre les organisations professionnelles et les services enquêteurs, devant aboutir à la signature de la charte qualité des enquêtes de branche par la totalité des organisations professionnelles agréées concernées au travers d'un partenariat renouvelé et renforcé. Le Conseil suivra avec attention les améliorations résultantes en termes de qualité, notamment au travers du rapport qui lui sera présenté en 2003.
3. Le Conseil enregistre avec satisfaction la bonne avancée des travaux de rénovation ou de mise en place, au SESSI et au SCEES, de plusieurs outils de base pour les enquêtes industrielles (système de traitement des enquêtes de branche, système de lancement des enquêtes industrielles, etc.) ; il souhaite que ces projets, qui permettront en particulier de renforcer la cohérence entre enquêtes, débouchent progressivement au cours de l'année 2003.
4. Le Conseil demande que soit lancée une étude de faisabilité pour le suivi du marché par produits détaillés. Cette étude explorera notamment, en termes de rapport coûts avantages, les diverses possibilités statistiques ou administratives permettant de prendre en compte l'ensemble des intervenants sur le marché (producteurs, distributeurs et importateurs) en veillant à limiter la charge de réponse des entreprises. Le Conseil souhaite que les résultats de l'étude soit présentés à la formation lors de sa réunion en 2003.
5. Prenant acte de l'amélioration prévisible à court terme de la mise à disposition de sources administratives telles que les déclarations fiscales, le Conseil souhaite que les travaux d'étude visant à mieux mobiliser ces sources au profit d'un allègement de la charge de réponse des entreprises et d'une amélioration de la qualité globale, notamment pour l'enquête annuelle d'entreprise, soient poursuivis sans relâche.
6. Le Conseil exprime son intérêt pour les orientations du programme statistique communautaire à moyen terme et du groupe de travail « Friends of the Chair » (que l'on peut traduire par les « Amis de la Présidence »), tout particulièrement en ce qui concerne le suivi des activités industrielles. Il souhaite être associé aux suites données à ces négociations.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2003 à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie réunie le 15 mai 2002

INSEE

- Département de l'industrie et de l'agriculture
- Département Système statistique d'entreprises
- Division Enquêtes de conjoncture

SECRETARIAT D'ÉTAT À L'INDUSTRIE

- Sous-direction Ingénierie et coordination statistiques du SESSI
- Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires du SCEES

**SECRETARIAT D'ÉTAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
AU COMMERCE ET À L'ARTISANAT**

- Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services de la Decas (SDACAS)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, MINISTÈRE DE LA RECHERCHE

- Direction de la Programmation et du développement

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

- Bureau des études statistiques

PREMIER MINISTRE

- Direction du Développement des Médias

BANQUE DE FRANCE

- Direction de la conjoncture
- Direction des entreprises

COMPTES RENDUS DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION INDUSTRIELLE, INDUSTRIES AGRICOLES et ALIMENTAIRES, ÉNERGIE
- 15 mai 2002 -

Présidents : M. Bernard BOULENGIER, Secrétaire général du SFIC
M. Maurice DELAPORTE, Directeur des Affaires Économiques de l'ALLIANCE 7

Rapporteurs M. Emmanuel RAULIN , Chargé de la sous-direction Ingénierie et coordination
statistiques du SESSI
M. Georges DECAUDIN, Chargé de la sous-direction des industries agricoles et
alimentaires du SCEES

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I - Introduction (M. BOULENGIER, M. DELAPORTE)

II - Suivi des avis donnés sur le programme 2002 (MM. RAULIN et DECAUDIN)

III - Thèmes particuliers

- a) Point sur la mise en œuvre de la charte qualité des enquêtes de branches (MM. RAULIN et DECAUDIN)
- b) Conditions d'élaboration de l'indice de la production industrielle (IPI) (M.EURIAT)
- c) Le contexte international en matière d'indicateurs à court terme (M.EURIAT)
- d) Connaissance des marchés : les besoins des entreprises (M.DELAPORTE)
- e) État d'avancement des travaux sur la rénovation des nomenclatures d'activités et de produits (M.BLANC)
- f) Programme statistique communautaire 2003-2007 (MM. BOULENGIER et DELAPORTE)

IV - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2003

- 1. Exposé synthétique (MM. RAULIN et DECAUDIN)
- 2. Débat
- 3. Examen d'enquêtes pour avis d'opportunité
 - Enquête sur les relations inter-entreprises (M.RAULIN)
 - Enquêtes nomenclatures. (M.RAULIN)

V - Présentation rapide des résultats de l'enquête Services à l'industrie. (M.RAULIN)

VI - Projet d'avis de la formation (Mme SAGLIETTI)

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme	AMIEL Marie-Hélène	DGDDI
Mme	ANTREASSIAN Laure	Ministère de l'Agriculture
M.	AUFRANT Marc	DDM / DSEDM
M.	BEGUIN Jean-Marc	SESSI
M.	BERTHIER Jean-Pierre	INSEE
M.	BLANC Michel	INSEE - DCSRI
M.	BOULENGIER Bernard	SFIC/MEDEF
M.	BOURGOIN Philippe	FFIB
Mme	BRILHAULT Gwenaëlle	INSEE
M.	BRION Philippe	INSEE
Mme	CARON Nathalie	INSEE
M.	COIFFARD Jean	CEREN
M.	DEBAR Pierre-Louis	CCFA
M.	DECAUDIN Georges	SCEES
M.	DELAPORTE Maurice	L'ALLIANCE 7

Mme	DEMOTES-MAINARD Magali	INSEE
M.	DUTHION Renan	SCEES
M.	EURIAT Michel	INSEE
M.	FAURE Florent	Ministère de la recherche
Mme	FRANCOIS Fleur	ONIC
M.	FRIEZ Adrien	INSEE
M.	FRIEZ Adrien	INSEE
M.	GAGEY Dominique	Ministère de l'agriculture DAF/SDEPE
M.	HEBERT Michel	INSEE
M.	HENON Yves	UNICEM
Mme	HERRERO Catherine	UIC
M.	JACQUIN Yves	Ministère de la Défense
Mme	LAINÉ Christine	INSEE
Mme	LAUREAT Marie-Andrée	CNIS
M.	LOUATI Samir	Observatoire de l'Energie
Mme	MADINIER Chantal	SCEES
Mme	MARY Sylvie	Comité du label
M.	MEURIC Louis	Observatoire de l'Energie
Mme	MOBILLION Aude	CGPME
M.	NIVLET Jean-Marie	DDM / DSEDM
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	RAULIN Emmanuel	SESSI
M.	REYNAUD-LACROZE Denis	Unilever Best foods
Mme	SAGLIETTI Carla	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	SCHERRER Philippe	INSEE

I - INTRODUCTION

Monsieur BOULENGIER, co-Président de la Formation, Secrétaire général du SFIC

Compte tenu des changements intervenus dans la composition de la formation, je propose de procéder après l'introduction à un rapide tour de table. Je signale d'ores et déjà que Monsieur RAULIN a été nommé rapporteur, en remplacement de Madame MOYNE.

Nous ferons un rappel sur les avis donnés en 2001.

L'année dernière, nous avons examiné différentes questions, qui sont pour certaines d'entre elles reprises cette année, notamment la rénovation des nomenclatures. Nous avons également débattu de la charte qualité et de l'indice de la production industrielle (IPI).

Cette année, nous avons également souhaité traiter de l'importance pour les entreprises de la connaissance des marchés.

En outre, nous avons souhaité mettre à l'ordre du jour le programme statistique communautaire, car un programme à moyen terme est en préparation au niveau européen.

Monsieur DELAPORTE, co-Président de la Formation, Directeur des Affaires Économiques, L'ALLIANCE 7

Monsieur DECAUDIN, rapporteur pour la partie alimentaire, sera remplacé début juin par Monsieur DUTHION. Je souhaite la bienvenue à Monsieur DUTHION au sein de cette formation. Je tiens à souligner, en mon nom et au nom de l'ensemble des associations professionnelles de l'industrie alimentaire, l'intérêt que nous avons pris à travailler avec Monsieur DECAUDIN depuis sept ans.

De nombreux progrès ont été accomplis au cours de ces années et le rôle de Monsieur DECAUDIN a été particulièrement important, aussi bien au travers des initiatives qu'il a pu prendre, que dans sa compréhension des préoccupations des industries alimentaires. Je remercie donc Monsieur DECAUDIN pour sa collaboration fructueuse.

L'importance que Monsieur BOULENGIER et moi-même avons accordée dans l'ordre du jour de cette séance aux thèmes particuliers souligne l'abondance des questions d'actualité. De nombreuses évolutions nous ont semblé dignes d'intérêt et nous avons notamment choisi de consacrer des points particuliers à la connaissance des marchés et aux programmes statistiques 2003-2007. De plus, il

nous a semblé important de nous impliquer nous-mêmes dans cette réunion de formation, en tant que Présidents et en tant que représentants des entreprises.

II - SUIVI DES AVIS DONNES SUR LE PROGRAMME 2002

Monsieur RAULIN, Chargé de la sous-direction Ingénierie et coordination statistiques du SESSI

Un certain nombre d'avis ont été émis l'année dernière. Les suites données aux trois premiers font l'objet d'exposés ultérieurs dans l'ordre du jour, elles ne seront donc pas reprises ici.

Le Quatrième avis

portait sur le suivi des statistiques sur la sidérurgie dans le cadre de la fin du traité CECA, au mois de juillet 2002. Un nouveau règlement est en cours d'adoption au niveau européen. Ce règlement vise à organiser la prolongation du traité jusqu'au 31 décembre 2002. A partir du 1^{er} janvier 2003, les statistiques sur la sidérurgie vont rentrer dans le champ usuel des statistiques de production telles qu'elles sont organisées dans le cadre du règlement PRODCOM au niveau européen.

Les statistiques de la sidérurgie continueront de faire l'objet d'un suivi mensuel, comme c'est le cas actuellement, suite à une forte demande des organisations professionnelles, notamment les organisations professionnelles françaises. Le système statistique français a soutenu cette demande. Les informations fournies seront moins nombreuses que celles fournies dans le cadre du traité CECA, mais elles seront néanmoins nettement plus abondantes que celles qui sont collectées dans le cadre du règlement PRODCOM.

Le Cinquième avis

portait sur l'organisation du suivi des statistiques relatives à la défense. Jusqu'à présent, le Ministère de la Défense était en charge d'organiser ce suivi et de transmettre ensuite l'ensemble des informations. Lors d'une réunion organisée l'année dernière après la réunion de formation du CNIS, avec le Ministère de la Défense, plus particulièrement la direction générale de l'armement, un accord a été signé entre le Ministère de la Défense et le Ministère de l'Industrie pour que le Ministère de l'Industrie reprenne à son compte le suivi de ses activités économiques. Le Ministère de l'Industrie a conditionné cet accord au fait que le traitement de l'ensemble des données statistiques relatives aux activités de défense soit banalisé par rapport aux autres activités économiques : publication des données sauf en cas de secret statistique.

Le Sessi a demandé que cette condition s'applique aux données relatives aux enquêtes de branches, à l'EAE, mais aussi aux autres opérations menées au sein du Ministère de l'Industrie.

L'INSEE devrait donc être en mesure de recevoir les données dont il a besoin, notamment pour calculer l'IPI. Des réunions sont programmées actuellement pour mettre en place concrètement cette remontée d'informations.

Monsieur DECAUDIN, chargé de la sous-direction des industries agricoles et alimentaires du SCEES

Le Sixième avis

encourageait le développement de projets de collecte sécurisée par internet en proposant aux entreprises qui le souhaitent de retourner leur questionnaire statistique sur des sites Internet sécurisés. Il encourageait plus généralement le développement de la diffusion d'informations statistiques sur Internet.

Le SESSI a joué un rôle précurseur dans ce domaine. A l'occasion de la reprise d'une enquête mensuelle de branches de la FIEC, qui était déjà gérée sur Internet, il a engagé début 2000 et généralisé depuis la collecte électronique des données de ses enquêtes mensuelles de branches directes. A l'heure actuelle, le taux d'utilisation de ce mode de collecte par les entreprises s'élève à 22 %.

La Direction du développement des médias, services du Premier ministre, est en train d'ouvrir un site de collecte *via* Internet pour les enquêtes qu'elle mène sur la presse.

Un certain nombre d'autres projets sont en cours de développement. L'INSEE a démarré deux projets de collecte électronique, portant d'une part sur les prix de vente industriels et d'autre part sur les enquêtes de conjoncture, qui seront mis en place progressivement à partir de la fin 2002.

Dans le secteur de la recherche, un projet est en cours sur la collecte des données de l'enquête sur les moyens consacrés par les entreprises à la R&D.

Le SCEES a engagé une refonte de son logiciel général de saisie, contrôle, synthèse, avec la possibilité d'une collecte électronique.

Des opérations du même type se mettent également en place dans certaines organisations professionnelles agréées.

La Fédération des Equipementiers automobiles a mis en place à partir de l'année 2002 une collecte par Internet pour sa nouvelle enquête mensuelle de branches.

Dans le domaine des industries alimentaires, Alliance 7 est en train de faire basculer son système de collecte vers un système de collecte électronique.

Toutes ces opérations de collecte électronique accordent une très large place à la sécurité de la transmission des données et intègrent des restitutions d'information à destination des entreprises interrogées.

Tous les services statistiques se sont engagés dans la diffusion d'informations statistiques via l'Internet. Au mois de décembre dernier, l'INSEE a ouvert le site Alisse, qui donne accès en ligne à une base structurelle sur les entreprises.

III - THEMES PARTICULIERS

Monsieur EURIAT, Chef du département de l'industrie et de l'agriculture, INSEE

a. Le contexte international en matière d'indicateurs à court terme dans l'industrie

Les propositions de la Commission au Comité du programme statistique du 30 mai 2002.

- Ces propositions sont issues des travaux d'un groupe dit "amis de la présidence" (Friends of the Chair) mis en place fin 2001 en vue de tirer des conclusions de l'exercice de comparaison avec les USA qui s'est déroulé l'année dernière.

- Il s'agit d'orientations dont la traduction sur le plan opérationnel (évolution de certains règlements, « gentlemen's agreement », etc.) n'est pas encore arrêtée. Elles concernent un ensemble de statistiques ou d'indicateurs de synthèse, comme les comptes nationaux trimestriels.

- On se limitera dans cet exposé à ce qui concerne les indicateurs statistiques de court terme dans l'industrie et les IAA, à titre d'information, pour illustrer les évolutions probables à court-moyen terme du contexte de leur production.

Indice de la production industrielle

Objectif 1 : publier d'ici fin 2005 l'IPI européen à t+30 (au lieu de t+48 actuellement)

Objectif 2 : harmoniser les méthodologies, jugées actuellement trop disparates (en cours)

Objectif 3 : améliorer les techniques d'estimation des pays manquants (en 2002)

Objectif 4 : envisager des flash estimates à partir notamment des enquêtes de conjoncture (en 2003)

Indice des prix à la production

Objectif 1 : publier l'indice européen relatif au marché domestique à t+20 d'ici fin 2005 (au lieu de t+35 actuellement)

Objectif 2 : séparer les indices des prix de la production exportée entre zone Euro et hors zone Euro (d'ici fin 2005)

Objectif 3 : améliorer les procédures concernant la qualité et plus généralement accroître l'harmonisation (en cours)

Indice des entrées de commandes

Objectif 1 : publier un indice européen à t+50 en 2003

Objectif 2 : essayer, sur une base volontaire, de publier l'indice européen à t+30 en 2005

Objectif 3 : consolider le processus (en cours)

Objectif 4 : séparer l'indice des entrées de commandes en provenance de l'extérieur entre zone Euro et hors zone Euro (d'ici fin 2005)

Indice des prix industriels à l'importation

Objectif 1 : publier un indice européen à t+30 d'ici fin 2005

Objectif 2 : définir un cadre réglementaire d'ici fin 2003

Objectif 3 : utiliser des techniques d'estimation pendant la phase d'implémentation

Objectif 4 : séparer ces indices entre zone Euro et hors zone Euro

En conclusion

L'issue des discussions entre les États membres sur ces propositions n'est pas certaine : quelques désaccords subsistent au sein même du groupe qui a préparé ces orientations, et auquel a participé la France : c'est notamment vrai pour les prix à la production.

Il n'y aura cependant pas de remise en cause globale du dispositif esquissé : c'est notamment vrai pour l'indice de la production industrielle, où une importante réduction des délais rencontre un large consensus.

Débat**Monsieur BOULENGIER**

Des indices sont d'ores et déjà compris dans le règlement, d'autres ne le sont pas encore. Certains de ces indices impliquent des délais très sévères, notamment un délai t+30 pour l'IPI.

Monsieur HEBERT, Directeur des statistiques d'entreprise, INSEE

Francis MER a pris ses fonctions la semaine dernière et il a convoqué l'ensemble de ses directeurs généraux. Une des questions qu'il a posées à notre Directeur général, Paul CHAMPSAUR, a été de savoir pourquoi l'Europe n'était pas en mesure de respecter les mêmes délais de publication que les États-Unis sur les indicateurs court terme. Paul CHAMPSAUR a expliqué quelle était la position française et nous a demandé de présenter une note sur ce sujet.

Il est tout de même nécessaire de souligner que Francis MER est un ardent défenseur de cette position. Ceux d'entre vous qui participent à la CPCI (Commission permanente de consultation sur l'industrie) savent qu'il est déjà intervenu dans ce sens.

Monsieur DELAPORTE

Les organisations professionnelles et les services enquêteurs ont tous pris acte des problèmes soulignés par Monsieur HEBERT. Les possibilités de développement sur internet présentées précédemment par Monsieur DECAUDIN sont de nature à favoriser l'accélération de la publication des indices de production industrielle. Ces initiatives doivent être particulièrement encouragées.

En outre, toutes les mesures de bon sens qui permettront de répondre le mieux possible aux exigences posées par la Commission européenne doivent être encouragées. En tant que représentant des entreprises, je suis conscient de la difficulté de répondre à ces exigences.

J'estime que le programme qui nous est présenté est très ambitieux et fourni, puisqu'il touche à de nombreux indicateurs. Il faudra donc faire attention à ce que les entreprises, les administrations, etc. aient les moyens de suivre ce programme. La France n'est pas un pays négligeable dans l'Union européenne, mais ce programme a été lancé sur l'initiative de quelques pays majeurs. L'année 2005 est prévue comme échéance pour la réalisation des objectifs fixés. Lorsque vous évoquez l'Europe dans votre présentation, je pense qu'il s'agissait des 15 pays qui composent l'Union européenne à l'heure actuelle. Or, en 2005, l'Union européenne comptera davantage de pays. Nous devons donc nous interroger également sur le respect de ces objectifs par les pays qui rejoindront l'Union européenne entre temps.

Monsieur EURIAT

Les délais fixés sont déjà respectés par certains pays, notamment le Royaume-Uni. Les pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne participent depuis de nombreuses années à tous les travaux et ils mettent en place, à l'aide des états membres et d'Eurostat, des systèmes d'observation. Dans la mesure où ces systèmes d'observation sont neufs, ils respectent les objectifs fixés. J'estime que ce ne sont pas ces petits pays qui rencontreront le plus de difficultés à atteindre ces objectifs.

Monsieur BOULENGIER

La Banque centrale européenne est en grande partie à l'origine de la pression importante qui s'exerce sur les délais.

Monsieur BEGUIN, Chef du SESSI

Quelle est la caractéristique du système britannique qui permet d'expliquer que le Royaume-Uni soit en mesure de tenir des délais qui nous paraissent si difficiles à atteindre ? S'agit-il de la rationalisation de la collecte ?

Monsieur EURIAT

D'après mes connaissances sur le sujet, le Royaume-Uni effectue une enquête principale portant sur de nombreuses données : les facturations, les prix par unité économique, les carnets de commandes,

les stocks, etc. L'échantillon choisi est simplement suffisant pour obtenir le détail demandé par les règlements. Cette méthode permet au Royaume-Uni d'être extrêmement efficace.

b. Conditions d'élaboration de l'indice de la production industrielle à court terme (IPI)

Monsieur EURIAT

Mise en œuvre des recommandations des missions d'audit de la fin 2000.

- Une note de synthèse des deux missions avait été présentée à la formation au printemps de 2001.
- Elle décrivait un ensemble de mesures susceptibles de ramener de 53 jours en moyenne le délai de fabrication de l'IPI à 45 jours en 2001 (à fiabilité au moins constante), puis à 38 jours au cours des années suivantes et préconisait qu'un point soit fait à la fin de l'année 2001 sur leur mise en œuvre : la note 5/B010 du 9 janvier 2002 diffusée à la formation répond à cet objectif.
- Les missionnaires y mentionnent le travail accompli par les divers services concernés - INSEE, services statistiques de l'Industrie (SESSI) et de l'Agriculture (SCEES), organisations professionnelles ou organismes para-publics agréés - au cours de l'année 2001, et qui a d'ores et déjà permis de respecter le délai de 45 jours pour la publication de l'IPI, sans dégradation de qualité.

1. Généraliser les enquêtes mensuelles

- Les branches dans lesquelles il n'y avait pas d'enquêtes mensuelles -mais uniquement des enquêtes trimestrielles- font toutes l'objet d'enquêtes mensuelles, soit depuis janvier 2001 pour la plupart (mécanique, textile, habillement), soit à partir de janvier 2002 (équipements automobiles)
- Les enquêtes sont menées par les organisations professionnelles lorsque celles-ci ont été volontaires, par le SESSI dans le cas contraire.
- Taux de réponse comparables à ceux des enquêtes trimestrielles

2. Renforcer la tutelle

- La charte de qualité des enquêtes de branche a été proposée à la signature des organisations professionnelles agréées
- Un bilan de son application sera établi au début de 2003
- La mise en œuvre de cette proposition fait l'objet du point III - c) de l'ordre du jour

3. Transmettre des résultats provisoires

- Les services statistiques ministériels respectent de façon générale les délais demandés. Si, dans certains cas, des dérapages se produisent, des procédures d'estimation existent.
- Pour les organisations professionnelles, la méthodologie est variable, souvent mal connue. Le bilan effectué au début de 2003 sera l'occasion de faire le point sur les méthodes de collecte et de traitement de chacun des organismes.

4. Favoriser les modes de transmission les plus rapides

- Un tableau de bord permet de mesurer l'évolution du mode de transmission des résultats à l'INSEE. Globalement, la messagerie électronique représente désormais 70 % des transmissions (en poids d'indice) contre un peu moins de 50% en début 2001. Cette progression a été opérée au détriment de la voie postale.
- La collecte par Internet a fait un bond important au début de l'année 2002. Ce sont maintenant 22 % de l'échantillon (935 entreprises contre 620 fin 2001) qui utilisent ce mode de réponse.

5. Favoriser la transparence entre les services collecteurs et l'INSEE

- Le SESSI et le SCEES ont donné leur accord pour que l'INSEE puisse avoir accès en lecture aux données individuelles des enquêtes de branche. Cette consultation est subordonnée à la mise en service de la nouvelle application de traitement des enquêtes de branche, fin 2003-début 2004.
- Toutefois, le Sessi fournit ponctuellement à l'INSEE des données individuelles. De plus, des réunions en visioconférence sont organisées entre le SESSI et l'INSEE, mensuellement pour le bilan de chaque campagne et trimestriellement pour l'approfondissement de points particuliers.

6. Mettre en place un tableau de bord sur la qualité de l'indice

- Un tableau de bord accompagne chaque note mensuelle sur le déroulement des opérations de calcul de l'indice.
- Un contrôleur de gestion a été nommé à l'INSEE.

7. Traiter les secteurs qui ne sont pas sous la tutelle du SESSI ou du SCEES

- Des contacts avec le service en charge des statistiques énergétiques ont permis de repréciser les circuits de collecte et de transmission des informations
- Concernant l'armement, la construction navale et l'aéronautique, la Direction générale de l'armement abandonne sa responsabilité vis-à-vis de l'IPI. Le SESSI effectuera des enquêtes dans ces branches : des procédures seront définies vis à vis de DCN et du GIAT.

8. Faire effectuer par l'administration les enquêtes des O.P. défailtantes

- Le SESSI a repris en 2001 toutes les enquêtes pour lesquelles les syndicats professionnels étaient déclarés défailtants. Il reprendra en 2002 la chaudronnerie qui n'était plus traitée depuis plusieurs années.
- Compte tenu aussi des extensions de champ, le SESSI a interrogé au rythme mensuel, en 2001, 850 entreprises supplémentaires par rapport à 2000 (soit +25%).
- Le bilan de mise en œuvre de la charte qualité sera l'occasion d'examiner les reprises nécessaires : les bilans mensuels de campagne de l'IPI montrent déjà que la plupart des difficultés proviennent systématiquement des mêmes branches.

9. Alléger, si nécessaire, certains questionnaires mensuels

- Les syndicats professionnels ne désirent pas alléger leurs questionnaires. Dans la mesure où les délais de collecte se sont sensiblement améliorés en 2001, il n'a pas été jugé utile de les y obliger, d'autant plus que certaines entreprises apprécient un retour d'informations plus complet.
- Cette question sera réexaminée pour les syndicats qui ne respecteraient pas la charte signée avec l'administration.

10. Étudier le cas particulier du mois de juillet

- La France étant le seul pays industrialisé qui regroupe pour le calcul de l'IPI les mois de juillet et août, la proposition a été faite d'étudier la faisabilité de calculs séparés.
- L'expérience d'une collecte pour le mois de juillet a été tentée en 2001. Un calcul interne a été effectué à partir des réponses obtenues le 18 septembre. Cette expérience a démontré qu'une collecte d'informations séparées pour juillet et août était possible ; elle sera donc poursuivie et devrait donner lieu à de premiers résultats rendus publics dès 2002.

Débat

Monsieur BOULENGIER

Je vous remercie, Monsieur EURIAT. Vous nous avez présenté le bilan pour l'année 2002. Un autre bilan sera réalisé en 2003 sur la mise en œuvre des propositions.

Monsieur DELAPORTE

Je souhaite apporter deux commentaires à cette présentation.

Le premier, porte sur la transmission de résultats provisoires qui ne pose pas en général beaucoup de problèmes aux services enquêteurs de l'Administration, mais elle peut au contraire être plus difficile à mettre en œuvre pour les organisations professionnelles. Un dialogue plus étroit avec les organisations professionnelles pourrait peut-être permettre de mettre au point un protocole de substitution en matière de calcul de chiffres.

Alliance 7, l'organisation professionnelle à laquelle j'appartiens, est en train d'achever de mettre place un système de collecte et de restitution de résultats par internet. Certaines ruptures en termes de calendrier sont apparues au cours de l'élaboration de ce système. Nous avons recommandé au SCEES et à l'INSEE de se servir pendant ces périodes de rupture des indicateurs de la même période de l'année précédente. Cette solution nous paraissait la plus pertinente dans notre domaine d'activité, ce qui ne signifie pas qu'elle soit applicable dans tous les domaines d'activité. C'est de toute façon une solution qui ne peut être durable. J'estime que le dialogue entre les organisations professionnelles et les administrations de tutelle est tout à fait envisageable et constitue sans doute la solution.

Mon deuxième commentaire porte sur votre expérience qui a montré que la publication d'indices différenciés aux mois de juillet et d'août est possible. Le problème qui se posait précédemment était-il un problème de délais ou un problème de cohérence et de pertinence des informations restituées dans le cas d'une différenciation entre les mois de juillet et d'août ?

Monsieur EURIAT

La charte de qualité fournit un cadre important et uniforme afin que les organisations professionnelles décrivent les méthodes qu'elles utilisent. L'examen des réponses apportées à cette charte permettra le dialogue que vous souhaitez. La charte de qualité implique un certain nombre de remontées sur les méthodes employées et est justement destinée à alimenter ce dialogue et à le rendre plus pertinent.

Le fait de ne réaliser qu'un seul indice pour les mois de juillet et août remonte au temps où la plupart des entreprises fermaient au mois d'août. Ce choix de ne réaliser qu'un seul indice s'explique donc essentiellement par des problèmes de collecte. Nous avons ensuite été habitués à considérer, dans nos méthodes de travail, que les mois de juillet et d'août formaient un seul bloc. Nous avons développé des méthodes de travail originales pour traiter cette particularité. Les résultats obtenus, à partir du moment où nous considérons que ces deux mois se sont qu'une seule et même période, sont tout à fait satisfaisants. Nous devons aujourd'hui harmoniser nos méthodes de travail au niveau européen, ce qui est tout à fait compréhensible puisque le mois d'août en France est plutôt comparable au mois de juin dans les pays scandinaves en termes d'activité. Notre travail consiste donc à abandonner ce qui est en place et faire en sorte de traiter les mois de juillet et d'août comme les autres mois de l'année. A partir du moment où une collecte est réalisée pour ces mois et où les méthodes de travail sont cohérentes, les résultats obtenus sont corrects.

Monsieur FRIEZ, Chef de la division Indicateurs conjoncturels d'activité

Pour l'instant, nous n'avons pas beaucoup d'expérience sur le fait de calculer des indices séparés pour les mois de juillet et d'août. Nous savons toutefois qu'une volatilité des indices entre ces deux mois risque de se manifester. Cette volatilité devrait être supérieure à celle que nous observons sur les autres mois. Jusqu'à maintenant, nous fabriquons un « pseudo » mois unique pour juillet et août, ce qui permettait de résoudre les problèmes liés aux congés qui, selon les années, étaient plutôt pris sur le mois de juillet ou sur le mois d'août. Cette année, nous allons devoir nous lancer et publier pour la première fois des indices séparés.

Lors de l'expérience de l'année dernière, la collecte s'est globalement déroulée de manière satisfaisante, particulièrement grâce aux efforts des services enquêteurs. Toutefois, le taux de réponse a été inférieur à celui des autres mois de l'année.

La détermination d'indices séparés pour l'année 2002 devra être améliorée les années suivantes, en fonction des résultats. L'indice du mois de juillet 2002 devra donc être considéré avec circonspection.

Monsieur BOULENGIER

Nous pourrions remplacer le terme " tutelle " par le terme " champ " dans la deuxième proposition. Le délai de réalisation de cet indice passera de 45 jours à la fin de l'année 2001, à 38 puis à 30 pour l'année 2005. J'estime que nous devons tous avoir conscience de ces délais, notamment les représentants de branches de PME présents parmi nous, par exemple CGPME.

Monsieur EURIAT

Les mesures qui ont été prises nous permettent d'espérer atteindre un délai de 42 jours pour cette année et de réduire ce délai de quelques jours par la suite. Toutefois, il est clair qu'avec l'organisation actuelle, y compris en appliquant l'ensemble des mesures préconisées par l'audit de la fin de l'année 2000, l'objectif de 30 jours n'est absolument pas atteignable. Si cet objectif est confirmé, nous devons faire preuve d'imagination pour être en mesure de le respecter.

c. Point sur la mise en œuvre de la charte qualité des enquêtes de branches**Monsieur RAULIN**

Dans le domaine de l'industrie manufacturière, 75 organisations professionnelles étaient susceptibles de signer la charte qualité. Aujourd'hui, 50 organisations professionnelles ont effectivement signé cette charte, il en reste donc 25 autres dont les signatures devraient nous parvenir très rapidement. Je crois pouvoir être en mesure d'affirmer aujourd'hui que les 75 organisations professionnelles auront signé cette charte d'ici à une dizaine de jours.

Maintenant, nous devons faire vivre cette charte, et ce de deux façons.

Premièrement, cette charte crée des obligations pour les organisations professionnelles. Celles-ci vont devoir, dès cette année, nous transmettre deux types d'informations :

- une série d'indicateurs qualitatifs, portant sur les types de traitements réalisés, sur la manière dont est déterminé le champ, sur le type d'unités interrogées, etc. ;
- une série d'indicateurs quantitatifs, portant sur le taux de non réponse, le nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'une estimation, etc. ;

Nous allons demander aux organisations professionnelles de transmettre les indicateurs qualitatifs au moment du lancement de la nouvelle campagne de visas, c'est-à-dire d'ici une semaine ou deux. La transmission de la deuxième catégorie d'indicateurs devra s'effectuer au moment de la transmission des données elles-mêmes. Ces transmissions débuteront au début de l'année 2003.

Nous serons très certainement en mesure, conformément à ce qui est indiqué dans la charte, de présenter un premier rapport au Comité de Label au début de l'année 2003 et de présenter ce même rapport lors de la réunion de formation du CNIS de l'année 2003.

Deuxièmement, l'objet de cette charte est certes d'améliorer la qualité, mais aussi de renforcer le partenariat entre les services enquêteurs et les organisations professionnelles et de donner ainsi une forme nouvelle à ce partenariat. Nous allons donc devoir, et là est l'obligation faite aux services enquêteurs, répondre au mieux aux attentes des organisations professionnelles, en matière d'aide méthodologique, selon les réponses que nous aurons reçues de leur part.

Une ère nouvelle s'ouvre aujourd'hui en matière de partenariat entre les services enquêteurs et les organisations professionnelles.

Simultanément, nous examinerons de façon très rigoureuse l'état de la qualité des données qui nous seront transmises *via* les indicateurs qui nous seront envoyés. Des reprises supplémentaires par l'Administration pourraient alors être nécessaires. En effet, nous ne sommes pas aujourd'hui satisfaits des données de certaines organisations professionnelles, que ce soit en termes de qualité intrinsèque ou en termes de délai de transmission.

Monsieur DECAUDIN

Dans le domaine des industries agroalimentaires, l'ensemble des organisations professionnelles agréées ont signé la charte qualité au cours de l'année 2001. Parallèlement, nous avons signé avec l'ONIC (Office national interprofessionnel des céréales) une convention qui décline les engagements de la charte pour le cas particulier de cet organisme, qui est un organisme public qui réalise par délégation une enquête annuelle PRODCOM et qui alimente l'IPI par l'exploitation de données administratives qu'il collecte dans le cadre de ses missions. La formalisation de l'engagement des

différents partenaires sur la charte qualité est donc tout à fait claire dans le domaine des industries agroalimentaires.

Les travaux qui ont d'ores et déjà pu être engagés dans le cadre de l'application de cette charte portent sur trois points.

Le premier point concerne les fichiers de lancement des enquêtes de branches des organisations professionnelles. A la fin de l'année 2001, nous avons mené au sein du SCEES une première confrontation des fichiers de lancement des organisations professionnelles agréées avec le fichier des entreprises de l'EAE. Nous avons pu dresser une première liste d'entreprises qui déclaraient une activité de production à l'EAE tout en étant absentes des fichiers de lancement des organisations professionnelles. Cette liste a été examinée par le SCEES et par chaque organisation concernée. Cet examen est terminé pour la plupart des organisations professionnelles, mais il reste encore en cours pour quatre d'entre elles, dont les trois plus importantes, et est également encore en cours pour l'ONIC.

En dehors de quelques cas particuliers de divergences conceptuelles, le résultat de cet examen porte soit sur une extension des fichiers de lancement des enquêtes de branches, soit sur une correction de la description des activités fournie dans l'EAE, car il y avait souvent confusion entre activité de production et activité de revente en l'état.

Le deuxième point porte sur le recueil d'informations sur la qualité. Monsieur RAULIN a déjà évoqué ce sujet. Nous sommes à peu près dans la même situation que le SESSI. Nous mettons en place un système de recueil des indicateurs qualitatifs et quantitatifs prévus par la charte au niveau des organisations professionnelles agréées. En outre, nous espérons recueillir les indicateurs quantitatifs associés à chacun des résultats d'enquêtes dans le courant de l'année 2002.

Enfin, nous mettons en place au sein du SCEES les outils informatiques nécessaires à notre rôle de coordination des enquêtes de branches. Deux projets importants sont en cours et déboucheront dans les mois qui viennent. D'une part, notre fichier unique de lancement, c'est-à-dire la base Rébus d'entreprises et d'établissements, stockera l'appartenance de chaque unité IAA aux différentes enquêtes dont elle relève (EAE, enquêtes directes de branches, etc.), ce qui nous permettra de contrôler la cohérence entre le champ de ces différentes enquêtes. D'autre part, nous mettrons en place au premier semestre 2003 un système rénové de stockage et de traitement de nos enquêtes directes de branches ; qui facilitera notamment les confrontations entre enquêtes mensuelles et enquêtes annuelles de branches. Ce système aura vocation à intégrer à l'avenir les résultats individuels en provenance des enquêtes des organisations professionnelles agréées, de façon à nous permettre de confronter régulièrement les facturations issues en particulier de leurs enquêtes annuelles de branches avec celles obtenues dans le cadre de l'EAE.

d. Connaissance des marchés : les besoins des entreprises

Monsieur DELAPORTE

Nous avons choisi d'inscrire à l'ordre du jour un point sur la connaissance des marchés parce qu'il correspond à un sujet de préoccupation qui a été rappelé régulièrement dans plusieurs réunions de cette formation. Il nous a semblé important, non pas de rappeler les besoins des entreprises dans ce domaine, mais d'aller au-delà de ce constat et d'essayer d'analyser et de mettre en œuvre des actions qui permettent de faire progresser les informations mises à destination des entreprises. **(Voir Annexe I)**

Débat

Monsieur HEBERT

Vous avez tout à fait raison de dresser ce constat. D'une part, il existe les besoins des entreprises. D'autre part, nos statistiques sont souvent fondées sur l'angle de la production, alors que la connaissance du marché intérieur est tout à fait importante.

Il existe deux cas de figure : soit le marché est alimenté par des producteurs avec leur production propre ou des importations, soit il est alimenté par des négociants.

Dans le premier cas de figure, les producteurs doivent pouvoir être facilement approchés, en modifiant quelque peu les questions posées dans le cadre des enquêtes. Au contraire, les importateurs ne sont pas du tout interrogés pour l'instant dans le cadre de ces enquêtes. Un de nos soucis est de veiller à limiter la charge liée aux enquêtes sur les entreprises et pour cette raison, l'INSEE et l'ensemble du dispositif statistique doivent d'ailleurs être les porte-parole de ce souci auprès des pouvoirs politiques.

En outre, il existe des sources, notamment les statistiques douanières évoquées précédemment. Au sein de cette instance comme au sein de celles du système productif, nous avons toujours défendu l'intérêt du dispositif Intrastat, qui permet d'appréhender le marché intérieur.

Eurostat est lui-même sensible à ce problème puisqu'il s'efforce d'approcher les marchés intérieurs des différents pays, même si cette démarche n'est pas à la hauteur des besoins en la matière.

Je vous propose de lancer au niveau de la statistique publique une étude de faisabilité à un niveau fin, en examinant les besoins branche par branche. Nous pourrions vous présenter un rapport sur la question, que ce soit lors de la formation du CNIS de l'année prochaine ou un peu plus tard. En effet, nous avons entendu votre message, mais nous avons désormais besoin d'éléments pour juger de la faisabilité de ce souhait. Monsieur RENARD avait lancé le même appel lors de la Formation Commerce, Services et le silence des représentants du commerce avait été éloquent, aucun n'a soutenu la proposition de Monsieur RENARD. Nous devons donc avancer avec une certaine prudence.

Monsieur DELAPORTE

Monsieur BOULENGIER et moi-même agréons tout à fait votre proposition. En effet, l'enjeu et le chantier à mettre en œuvre sont considérables. Nous nous donnons donc rendez-vous dans un an pour la présentation des résultats de cet examen.

Madame AMIEL, Chef du Département des statistiques et études économiques à la Douane

La Douane est d'accord pour participer à cette étude de faisabilité. Les données douanières sont très utilisées pour mieux connaître les marchés, que ce soit par les fédérations professionnelles ou par les entreprises elles-mêmes.

Nous disposons de données à un niveau très fin, puisque la nomenclature combinée comporte 10 500 positions. Nous essayons d'en améliorer encore la qualité. J'estime d'ailleurs que cette étude aura des effets bénéfiques sur notre travail.

- Premièrement, nous bénéficierons ainsi d'un examen par d'autres statisticiens de ce qui peut être mis en œuvre sur la base de nos données. Les données douanières pourront être mieux intégrées aux autres sources administratives dont dispose le système statistique d'entreprises.

- Deuxièmement, nous pourrions renforcer nos positions au plan communautaire. Le système Intrastat existe depuis une dizaine d'années. Il est fondé sur un règlement de l'année 1991, que d'ailleurs Eurostat souhaite revoir. Plus nous bénéficierons de bases solides sur les utilisations de nos données détaillées et plus la position française sera renforcée. Cette position est celle de la pérennité des données détaillées sur le marché intérieur.

Nous sommes un des rares groupes communautaires à faire appel aux besoins des utilisateurs. D'autres pays préféreraient ne pas recourir à ce système, qui est assez lourd. Dans ce cas, nous ne disposerions plus de données très fines. La Suède a lancé une expérience pour procéder uniquement par interrogation des plus grandes entreprises. Elle a fourni les premiers résultats au mois de mars 2002. Cette pratique ne permettrait pas de disposer de statistiques à un niveau fin.

Monsieur BOULENGIER

L'intérêt d'Intrastat a été souligné à maintes reprises, mais il est nécessaire de le faire à nouveau. Les marchés pertinents pour les entreprises peuvent se trouver à différents niveaux. Un grand groupe multinational peut considérer que le monde est divisé en quelques régions, tandis que des entreprises plus petites peuvent avoir besoin de données relatives aux marchés nationaux ou régionaux. L'intérêt de disposer d'informations détaillées est donc important.

Monsieur BEGUIN

Le marché étant formé d'une part d'approvisionneurs et d'autre part de consommateurs, il existe deux façons de l'approcher : soit en interrogeant les approvisionneurs, soit en interrogeant les consommateurs. La réponse de Monsieur HEBERT consistait à souligner que, si nous voulions interroger les approvisionneurs, il était nécessaire d'ajouter les négociants.

Nous savons qu'il est parfois difficile d'interroger cette catégorie d'acteurs. Nous avons essayé d'interroger les acheteurs par le passé, c'est-à-dire les entreprises dans le « cadre-achat » de l'EAE, et cette démarche ne s'est pas traduite par un franc succès. Il n'y a, à ma connaissance, qu'un cas, celui de l'énergie, où nous avons réussi à appréhender le marché par l'intermédiaire du suivi des consommations. Dans ce cadre, toutes les entreprises sont interrogées sur leurs consommations.

Nous avons essayé d'adopter une approche par le marché pour le suivi des prix de vente industriels, les IPVI. Nous nous sommes autorisés, y compris au niveau des nomenclatures, à choisir des

nomenclatures plus proches du marché que de la production, parce qu'une nomenclature trop axée sur la production était mal adaptée au suivi des marchés.

Je voudrais rappeler que nous avons essayé à plusieurs reprises par le passé d'aborder cette question, mais ces essais n'ont pas été concluants, car les réponses des entreprises n'étaient pas satisfaisantes. Nous sommes contraints, si nous nous appuyons sur notre expérience passée, à n'adopter qu'une approche liée aux approvisionneurs.

Monsieur DELAPORTE

Nous lançons cette proposition aujourd'hui parce que nous estimons nous trouver dans un contexte favorable à cette étude, comme les interventions de Monsieur HEBERT et de Madame AMIEL ont pu le souligner. Votre remarque est tout à fait juste concernant les prix. Il existe une propension à se diriger vers cette notion de marché. Toutefois, nous souhaitons aller au-delà de cette tendance et lancer à nouveau et de manière différente une démarche qui n'a pas forcément rencontré de succès par le passé.

e. Etat d'avancement des travaux sur la rénovation des nomenclatures d'activités et de produits

Monsieur BLANC

Mon exposé sera axé sur la rénovation, dite "opération 2007" des nomenclatures. En préambule, je traiterai de l'opération dite "opération 2002", qui est aujourd'hui terminée. Les nomenclatures d'activités et de produits sont fixées. Le contenu a déjà été exposé et le résultat a été présenté à la réunion de la CNAP (Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits), qui s'est réunie le 3 avril dernier.

Les documents mis à la disposition des participants à cette réunion sont également disponibles sur le site internet du CNIS. Ces nomenclatures entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2003. Il reste à mettre en œuvre dans le cadre du répertoire SIRENE le reclassement éventuel d'activités des entreprises dans ces nouvelles rubriques.

L'opération 2007 correspond à une rénovation beaucoup plus profonde des nomenclatures au niveau international, européen et français. L'année 2007 peut sembler être une échéance très lointaine. Toutefois, afin que ces nomenclatures entrent en vigueur en 2007, elles doivent être complètement terminées en 2005. De plus, les organismes internationaux doivent annoncer les premières structures de ces nomenclatures au cours de l'année 2003.

Nous avons anticipé ces échéances en France en lançant la concertation entre les statisticiens et les organismes professionnels sur cette refonte 2007 des nomenclatures dès l'année dernière. Au cours de la première réunion de la CNAP, qui a eu lieu au mois de février 2001, a été mis en place un vaste processus de concertation au cours duquel seize réunions sectorielles se sont tenues entre diverses parties prenantes.

Au deuxième trimestre 2001, des discussions ont eu lieu sur ce sujet dans le cadre de plusieurs réunions de formation du CNIS. La France possède donc une légère avance sur cette concertation. Il lui est ainsi plus facile de mettre en avant ses positions, même si elle ne reçoit pas toujours beaucoup d'échos sur ses positions de la part des autres pays.

Je traiterai de quatre points particuliers concernant cette rénovation des nomenclatures à échéance de l'année 2007.

Le calendrier des travaux internationaux

Au niveau des Nations Unies, les travaux sont menés au sein d'un groupe technique qui comprend une trentaine de pays et quelques organisations. Ce groupe comprend un sous-groupe technique formé d'experts qui dirige les travaux. Ce sous-groupe s'est réuni une première fois au mois de juin 2001 pour lancer l'opération et une deuxième fois au mois de janvier 2002.

Les travaux ont surtout consisté pour l'instant à terminer la révision 2002 des nomenclatures. Quelques questions ont été lancées sur l'opération 2007, mais aucune position n'a encore été avancée.

Le bureau des statistiques des Nations Unies a lancé un questionnaire auprès de tous les instituts de statistiques du monde, et auprès de quelques organismes qui s'intéressent aux nomenclatures. Ce questionnaire demandait un certain nombre de prises de position sur les principes d'élaboration des nomenclatures. Tous les instituts et organismes n'ont pas répondu.

La France a répondu, ce qui lui a permis de faire valoir des positions initiales sur un certain nombre de points, en particulier les principes de construction des nomenclatures. Dans cette réponse, la France a notamment souligné qu'outre les critères de matières premières et de processus de production, le marché devait être considéré comme un déterminant possible de l'existant de l'activité, et donc être pris en compte dans l'élaboration des nomenclatures.

La France a également affirmé le principe de la liaison entre les nomenclatures de produits et les nomenclatures douanières, tout en ajoutant qu'une articulation moins stricte que celle qui existe actuellement sera nécessaire dans certains cas.

La France a de même avancé le principe d'articulation entre nomenclatures d'activités et de produits. Elle a également fait valoir des positions sur le domaine de l'information, en particulier la création d'un secteur des technologies de l'information et de la communication et d'un secteur du contenu.

Il n'existe pas encore de bilan global des réponses à ce questionnaire. La prochaine réunion du sous-groupe technique des Nations Unies aura lieu probablement au mois d'octobre 2002.

Au niveau européen, la *task force* qui est chargée de l'élaboration des nomenclatures a tenu sa première réunion sur la rénovation 2007 au mois de février 2002. Pour l'instant, elle a davantage évoqué des questions liées aux procédures et aux méthodes plutôt que des problèmes de fond. Ces derniers seront étudiés dès la deuxième réunion, qui se tiendra au début du mois de juin prochain.

La convergence

Le principe de la convergence s'explique par l'existence de la NAICS (North American Industry Classification System), qui a été adoptée en 1997 par les Etats-Unis, le Canada et le Mexique. Cette nomenclature n'est pas articulée à la CITI, qui est la nomenclature d'activités internationale, et n'est pas liée à une nomenclature de produits. Elle ne possède donc pas les caractéristiques que nous souhaitons voir appliquer à nos nomenclatures.

Un processus de convergence a été engagé entre Eurostat et les pays d'Amérique du Nord afin de rechercher une meilleure comparabilité entre ces nomenclatures. La première phase a consisté à déterminer les points de convergence et de divergence et à essayer de reclasser la NACE dans la NAICS.

L'appréciation des résultats de ces travaux est diverse suivant les pays. La France a notamment affirmé auprès d'Eurostat et lors de la réunion de la commission statistique des Nations Unies qui a eu lieu au début du mois de mars 2002 que ce processus pouvait avoir une influence décisive sur les résultats des nomenclatures à venir et qu'il convenait donc qu'il soit examiné de manière plus large.

La deuxième phase des travaux de convergence, qui sont toujours réalisés entre Eurostat, les trois pays d'Amérique du Nord et la division statistique des Nations Unies, a pour objectif, après avoir consulté les pays, les instituts nationaux de statistiques et les utilisateurs, de continuer le rapprochement technique entre la NAICS et la NACE et d'émettre des propositions dans le cadre de la révision de la CITI. La France a également insisté au niveau européen pour que ces problèmes ne restent pas au sein des instances purement techniques, mais soient examinés par les directeurs généraux des instituts de statistiques, au sein du Comité des Programmes statistiques (CPS).

Les résultats de la concertation française, réalisée en cours de l'année 2001

Des comptes-rendus détaillés de toutes les réunions sectorielles ont été rédigés et envoyés aux participants, des résumés ont été présentés à la CNAP. Des synthèses détaillées par secteur ont également été élaborées, de même que des synthèses sur les problèmes transversaux, notamment sur les liens entre les nomenclatures de produits, d'activités et les nomenclatures douanières et sur les critères de regroupement des activités.

Des positions françaises affirmées sont ressorties sur certains points de ces travaux. La France a toutefois préféré ne pas adopter de position sur certaines questions, préférant prendre le temps de les étudier plus avant.

En outre, la France a émis un grand nombre de demandes spécifiques, qui seront examinées au cours de cette année. Dans le domaine de l'industrie agroalimentaire, quelques points restent par exemple à examiner : la frontière entre l'agriculture et l'industrie agroalimentaire ; la frontière de l'industrie agroalimentaire avec les autres secteurs ; la structuration du secteur des industries agroalimentaires, etc. De même, des questions restent en suspens dans le domaine industriel le textile, l'électronique, et la chimie, etc.

La poursuite de la concertation

Ce travail de concertation dépend des travaux internationaux, qui se déroulent à la fois au niveau des Nations Unies, de l'Europe et d'autres instances, par exemple l'OCDE. Nous avons prévu des réunions de concertation sur certains secteurs.

Lors de la réunion de la CNAP, il a été souligné que, lorsque les organismes professionnels ont des positions à faire valoir en matière de nomenclatures, ils doivent effectuer cette démarche non seulement auprès des instances françaises, mais également auprès des fédérations qui interviennent au niveau européen. Les propositions de ces organismes auront ainsi d'autant plus de chances d'aboutir.

Débat

Monsieur BOULENGIER

Je vous remercie, Monsieur BLANC, d'avoir été synthétique sur un sujet aussi complexe.

Monsieur DELAPORTE

Je remercie Monsieur BLANC pour son intervention, mais je remercie également l'INSEE et toutes les parties prenantes dans ces chantiers d'y avoir associé dès le départ le monde des entreprises et toutes les parties intéressées, ce qui ne fait pas toujours partie des us et coutumes de tous les états membres.

Je souhaite émettre deux vœux. Premièrement, vous nous avez fait observer qu'Eurostat entrait en contact avec la NAICS. Il est à souhaiter, afin de préserver un pont entre la NAICS et la NACE, que nous ne soyons pas trop tributaires de l'existence de la NAICS. Ensuite, je souhaite que les points de vue exprimés par la France puissent effectivement être pris en compte par Eurostat et qu'Eurostat ne prenne pas trop d'initiatives sans en référer aux états membres qui ont déjà pris position.

Monsieur NIVLET, Responsable des services statistiques, Direction du Développement des médias, Services du Premier ministre.

Monsieur BLANC a mentionné les travaux de l'OCDE. Depuis cinq ans, la Direction du développement des médias contribue activement à un groupe de travail sur les indicateurs de la société de l'information. La définition du secteur des TIC (technologies de l'information et de la communication) a été élaborée au sein de ce groupe de travail.

Le programme de ce groupe de travail comprend notamment la définition d'une liste des produits TIC. Nous nous sommes vu confier, par le secrétariat de l'organisation, l'élaboration d'une proposition dans ce domaine en collaboration avec nos collègues canadiens. Nous souhaitons organiser une concertation autour de la mise au point de cette liste. Nous lançons l'appel à tous ceux qui sont intéressés autour de cette table.

f. Programme statistique communautaire 2003-2007

Monsieur BOULENGIER

Je vais essayer de résumer le programme statistique communautaire 2003-2007, qui a été publié au Journal des communautés le 25 mars 2002. Les programmes statistiques communautaires s'étendent sur cinq années. Celui en cours, qui est le cinquième programme et doit se terminer à la fin de l'année 2002, a été adopté dans le cadre d'une décision du Conseil.

Le programme prochain, qui porte sur la période 2003-2007, fait l'objet d'une décision commune entre le Parlement européen et le Conseil. Ce projet est en cours d'examen.

Les différentes parties prenantes peuvent désormais intervenir au cours du processus d'examen du texte. Le MEDEF a souligné auprès du CNIS qu'il était important d'informer les différentes formations de printemps sur cette possibilité. Je vous invite à examiner cette question en vous reportant au site des Communautés européennes.

La proposition de décision du programme 2003-2007 comporte trois défis :

- le besoin de politique économique communautaire, donc un besoin de statistiques ;
- la qualité des données, notamment en raison de l'élargissement de la Communauté ;
- se maintenir à un niveau de ressources constant, et si possible réaliser des économies d'échelle.

Le programme souligne également en exergue l'importance des statistiques monétaires et financières.

Le texte de la décision comprend six articles :

- L'article 1, porte sur l'établissement du programme, renvoie à l'annexe 1, qui décline le programme suivant différents thèmes.

- L'article 2 rappelle les priorités de la politique communautaire : l'Union économique et monétaire ; l'élargissement, la compétitivité, le développement durable et l'agenda social.
- L'article 3 porte sur les aspects financiers du programme. L'enveloppe proposée pour la mise en œuvre du programme s'élève à 192,5 millions d'euros pour la période de cinq ans.
- L'article 4 indique que, au cours de la troisième année de mise en œuvre, c'est-à-dire en 2005, un rapport intermédiaire sera réalisé. Un rapport final sera publié après la mise en œuvre du programme, c'est-à-dire en 2008.

L'annexe du programme reprend différents thèmes dont :

- “ la libre circulation des marchandises et l'échange de bien ” ;
- “ l'agriculture et la pêche ” ;
- “ les transports ” ;
- “ la concurrence et la fiscalité ” ;
- “ la politique économique et monétaire ” ;
- “ l'emploi ” ;
- “ l'industrie ”.

Dans le titre 16, l'accent est mis sur la qualité nécessaire des données et sur la réduction des charges sur les entreprises.

Le titre 19 s'intéresse aux questions liées à l'énergie, telles que le développement durable et les émissions de CO₂.

Ce programme est donc très vaste et mérite d'être présenté dans les différentes formations. Nous devons peut-être envisager de créer un groupe de réflexion au sein du CNIS sur ce programme.

Monsieur PUIG, Secrétaire général du CNIS

Cet examen sera également réalisé dans le cadre moyen-terme du CNIS au cours de l'année prochaine. Nous devons intégrer les propositions de moyen terme émises par Eurostat qui ont été reprises dans une directive, en codécision entre le Conseil et le Parlement. Ce texte va être examiné par le Comité du programme statistique, au sein duquel les directeurs généraux des instituts de statistiques peuvent exprimer leurs points de vue. Le Comité du programme statistique se réunit à la fin de ce mois et au mois de septembre.

Comme vous avez pu le constater, les orientations de ce programme sont assez générales. Dans la procédure actuelle, des initiatives particulières, telles que le groupe des *Friends of the Chair*, peuvent mener à l'émission d'engagements en termes de contraintes et d'exigences pour les systèmes statistiques nationaux, qui sont plus importants que les engagements retenus dans le programme formel à moyen terme que nous venons d'examiner. En considérant l'ensemble des orientations à moyen terme du programme communautaire, nous devons avoir à l'esprit les initiatives du type de celle présentée par Monsieur EURIAT plutôt que le programme formel lui-même.

Monsieur BOULENGIER

Monsieur FRANCHET avait déjà évoqué ce programme dans son intervention à l'Assemblée générale. Je précise par ailleurs que le programme français à moyen terme est décalé d'un an.

IV - EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMMES STATISTIQUES 2003

1. Exposé synthétique MM.RAULIN, DECAUDIN (Cf Annexe II)

Monsieur BOULENGIER

Je constate avec intérêt le souci d'allègement de la charge des entreprises. Il a été évoqué à plusieurs reprises les difficultés des entreprises à traiter certains formulaires administratifs. C'est un point sur lequel nous sommes toujours très sensibles, en tant que représentants des entreprises.

2.-Examen d'enquêtes pour avis d'opportunité

Enquête sur les relations inter-entreprises

Monsieur RAULIN

Nous avons demandé et obtenu il y a un an dans le cadre de cette formation un avis d'opportunité pour une enquête sur les liaisons industrielles. Nous redemandons cet avis aujourd'hui parce que le projet a sensiblement évolué. Cet avis d'opportunité est demandé conjointement par le SCEES et le SESSI. Une même demande sera émise dans les autres formations du CNIS notamment pour le commerce et les services, la recherche et la construction.

Je ne reviendrai pas sur l'origine de la demande, qui a été exprimée il y a un an.

Le projet européen d'une enquête analogue est en cours de réflexion. Ce projet a été soutenu par la France dès le début. Eurostat n'est pas encore parvenu à rallier suffisamment d'Etats membres à la réalisation de ce projet, qui deviendrait la première enquête thématique au niveau européen. Etant donnée la forte demande qui existe dans ce domaine, la France a pris la décision de maintenir son projet indépendamment de la décision européenne qui sera finalement prise.

Je n'indiquerai pas les principaux thèmes abordés dans cette enquête, déjà présentés l'an dernier. J'ajouterai simplement que l'ensemble des relations de partenariat entre les entreprises sera abordé selon les grandes fonctions du processus de production. Nous disposerons ainsi d'une information plus riche que celle que nous avons pu obtenir jusqu'à aujourd'hui.

Cette enquête sera lancée au mois de janvier 2003. Nous prévoyons d'interroger 5 000 ou 6 000 entreprises de 20 salariés ou plus pour l'industrie manufacturière, et environ 1 000 entreprises pour l'industrie agroalimentaire. Nous comptons diffuser les premiers résultats au quatrième trimestre de l'année 2003 et sortir les résultats définitifs dans le cadre de publications avant le 31 décembre 2003. Il s'agira essentiellement d'une enquête de type qualitatif. Nous avons estimé que le temps de réponse ne devrait pas excéder une heure (ce qui devra être confirmé par les tests). Un comité de concertation réunissant des utilisateurs et des représentants d'organisations professionnelles et des différents secteurs économiques a été mis en place dès la fin de l'année 2001. Il s'est déjà réuni à trois reprises.

Monsieur BOULENGIER

L'an dernier, nous avons examiné un avis d'opportunité sur une enquête intitulée " Liaisons industrielles ". Le temps de réponse estimé à cette enquête est donc d'une heure, alors que nous avons évoqué trente minutes l'année dernière.

Monsieur RAULIN

Nous avons déjà prévu une centaine de tests en entreprise. Nous disposerons donc d'informations plus précises à l'issue de ces tests. Pour une entreprise de taille moyenne, nous avons évalué un temps moyen de réponse d'une heure.

Monsieur JACQUIN, Observatoire économique de la Défense (OED), Ministère de la Défense

Je souhaite exprimer l'intérêt du Ministère de la Défense en général pour cette enquête, et en particulier de l'OED. Toutefois, nous souhaiterions qu'une information sur la part du secteur militaire dans les chiffres d'affaires soit insérée dans cette enquête, à l'image de ce qui a été réalisé pour les enquêtes des directions régionales de l'INSEE sur le secteur aérospatial.

Nous sommes en train de construire la base de données SANDIE, qui est une base de données industrielles sur les entreprises liées à la défense, constituée notamment à partir d'enquêtes publiques. Les deux enquêtes des directions régionales Aquitaine et Midi-Pyrénées servent par exemple à alimenter cette base. L'enquête sur les relations inter-entreprises est l'occasion d'affiner cette base de données. De plus, l'OED s'intéresse particulièrement aux réseaux de sous-traitance industrielle et à l'impact des restructurations dans le secteur de la défense. Nous aimerions donc que l'OED soit associé à cette enquête.

Monsieur RAULIN

Je vous propose que nous en discutons après cette réunion. Etant donné le questionnement prévu pour cette enquête, nous disposerons d'informations quant aux secteurs économiques en relation avec d'autres secteurs relevant de l'armement et de la défense. Toutefois, nous n'avons pas envisagé d'aller au-delà de cette démarche. Cette enquête sera principalement de type qualitatif, et non quantitatif. Nous ne pourrions donc pas déterminer la part de chiffre d'affaires réalisée avec des entreprises du secteur de la défense.

La formation émet un avis d'opportunité favorable

*Enquêtes nomenclatures***Monsieur RAULIN**

Les enquêtes nomenclatures ne sont pas des enquêtes nouvelles à proprement parler. Jusqu'à présent, ces enquêtes étaient réalisées sans demande d'avis d'opportunité. Ces opérations ne concernent en général que 200 ou 300 entreprises.

Ces enquêtes nomenclatures visent à éclairer des aspects particuliers de l'activité des entreprises qui pourraient ensuite donner lieu à une évolution des nomenclatures. Il s'agit donc de mieux suivre l'apparition de produits nouveaux, les nouveaux processus de production, etc. Ces enquêtes visent à réunir des informations permettant de proposer une évolution des nomenclatures. Ces enquêtes nomenclatures sont souvent réalisées à la demande d'une organisation professionnelle estimant, à un moment donné, que la nomenclature existante ne permet pas de disposer de suffisamment de visibilité ou de suivre précisément l'évolution de l'activité économique du secteur considéré.

Nous émettons une demande d'avis d'opportunité pour l'année 2003 en partie en raison du changement de nomenclature présenté précédemment par Monsieur Blanc. Nous aurons besoin de mener un grand nombre d'enquêtes nomenclatures au cours de l'année 2003 pour étudier un certain nombre d'aspects dans le domaine industriel. Le questionnaire n'excède quasiment jamais une page et le temps de réponse dépasse rarement 30 minutes. Un groupe de concertation se réunit généralement avant d'organiser une enquête nomenclature.

Monsieur BOULENGIER

Le processus de diffusion des résultats de ces enquêtes de nomenclatures repose sur un support différent par rapport aux autres types d'enquêtes. Quel est le contenu des enquêtes de nomenclatures ? Comment pondérez-vous les réponses ?

Monsieur RAULIN

Généralement, aucune donnée n'est publiée sur la base d'une enquête nomenclatures. Le rôle principal de ces enquêtes est d'essayer d'éclairer un point particulier de l'activité économique à un moment donné. Nous pouvons par exemple demander à une entreprise si elle utilise ou non un nouveau processus de production et si elle l'utilise pour une part principale de son activité, de façon à déterminer s'il s'agit réellement d'une activité économique nouvelle dont l'importance nécessiterait qu'elle se traduise par un poste nouveau ou par la modification d'un libellé dans la nomenclature. Le problème de la pondération des résultats ne se pose donc pas. Ces enquêtes nomenclatures ressemblent davantage à des enquêtes qualitatives qu'à des enquêtes quantitatives, même si nous devons parfois réaliser quelques mesures pour évaluer l'ampleur des processus observés et déterminer si une modification de la nomenclature est nécessaire.

Monsieur DELAPORTE

C'est une façon intelligente de la part des services enquêteurs de se tenir au courant de l'actualité économique des entreprises.

Monsieur NIVLET

Le SESSI n'a pas donné la liste des classes NAF concernées par ces enquêtes nomenclatures. Dans le cas où le groupe 22 serait concerné par ces enquêtes, nous souhaiterions y être associés.

Monsieur BOULENGIER

Nous avons pris note de votre souhait.

La formation émet un avis d'opportunité favorable

V - PRÉSENTATION RAPIDE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SERVICES A L'INDUSTRIE

Monsieur BOULENGIER

Nous avons tenu à inscrire à l'ordre du jour cette enquête, car elle avait fait l'objet de débats assez animés lorsque Monsieur DELAPORTE et moi-même avons pris la présidence de cette formation.

Monsieur RAULIN

L'enquête Services à l'industrie a été réalisée au cours du deuxième trimestre. Environ 2 000 entreprises de 20 salariés et plus ont été interrogées et le taux de réponse s'est élevé à 70 %. L'objectif de cette opération était de mieux connaître les services consommés par l'industrie, que ce soit des services achetés par l'entreprise à l'extérieur ou des services auto-consommés. Dès le lancement de cette enquête, il avait été décidé que les différentes fonctions de l'entreprise touchant aux achats de services seraient regroupées en 7 grandes classes :

informatique et télécommunications, services achats, recherche et technologie, logistique, administration générale, services commerciaux, maintenance et services généraux.

Ces 7 classes avaient ensuite été subdivisées en 32 services élémentaires.

L'objet de mon exposé est de vous présenter les principaux enseignements tirés de cette enquête.

(Cf Annexe III)

Quatre pages ont été consacrées à ces résultats dans les numéros 149 et 150 du SESSI du mois de juillet 2001.

Monsieur BOULENGIER

A l'époque, le débat avait davantage porté sur la forme plutôt que sur le fond.

VI - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION

Madame SAGLIETTI, Secrétaire général adjoint du CNIS

La formation discute du projet d'avis qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière.

Monsieur BOULENGIER

Le Président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du CNIS **avant le 1^{er} octobre 2002** (tél. : 01 41 17 52 67). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2002.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUES EN SEANCE

Documents préparatoires

- Extrait du rapport du CNIS n° 70 : Avis sur les programmes statistiques 2002
- Avant-projets de programmes statistiques 2003
- Note sur les délais de publication de l'IPI (envoi sous pli séparé)

Documents distribués en séance

- Connaissance des Marchés : les besoins des entreprises
- Les changements dans la NAF et la CPF en 2003 : structures en frontières, définitions

AVIS D'OPPORTUNITE



- Enquête sur les relations de partenariat entre entreprises
- Enquêtes nomenclatures

Paris, le 23 juillet 2002 n° 328/D130

Avis d'opportunité

Enquête sur les relations de partenariat entre entreprises

Programme : 2003

Emetteurs : Service des Etudes et des Statistiques Industrielles (SESSI), du Secrétariat d'Etat à l'industrie.

Service central des enquêtes et études statistiques (S.C.E.E.S.), Ministère de l'agriculture et de la pêche, sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires.

Le projet d'enquête en référence a été présenté à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 14 mai 2002.

1. Objectifs généraux de l'enquête

Dresser un panorama des relations de partenariat, et de leurs caractéristiques, entre entreprises de tous secteurs.

2. Origine de la demande

Ce thème avait été retenu par Eurostat comme première enquête thématique européenne (European ad hoc survey). Ce projet sera conduit par un ensemble de services enquêteurs (Sessi, Scees, Sés-équipement, le ministère de la recherche et l'INSEE pour les activités tertiaires).

3. Principaux thèmes abordés

Les raisons de la mise en place de la relation de partenariat, sa nature, sa durée, le secteur partenaire, les critères de choix du partenaire, etc.

4. Place dans le dispositif statistique

Enquête ponctuelle. L'articulation du questionnement avec celui des enquêtes annuelles d'entreprises sera assurée, de façon à éviter toute redondance. Cette enquête sera principalement qualitative.

5. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

L'unité enquêtée est l'entreprise. Pour le secteur de l'industrie manufacturière environ cinq à six mille entreprises de 20 salariés ou plus seront interrogées par voie postale ; pour le secteur de l'industrie agroalimentaire, environ mille entreprises de 20 salariés ou plus seront enquêtées, également par voie postale.

6. Période de collecte et service réalisant la collecte

L'enquête sera réalisée au premier trimestre de l'année 2003, éventuellement au troisième trimestre pour le Scees. Pour les secteurs industriels, la gestion de l'enquête sera faite par le Sessi et le Scees.

7. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le questionnaire sera composé en grande partie de questions qualitatives. Son volume ne dépassera pas six pages. Le temps de réponse ne dépassera pas une heure

8. Comité de concertation

Les instances de concertation sont communes à l'ensemble des services enquêteurs engagés dans l'opération. Un comité des utilisateurs (comité de concertation) réunit la DiGITIP, des universitaires spécialistes des réseaux, le Medef, le CNRS, des fédérations du secteur de la construction (CAPEB, FNTP et FFB), le CNC et la CCIP ainsi que des entreprises. Il a tenu sa première réunion en janvier 2002, sa deuxième en mars 2002.

9. Diffusion des résultats

Une première diffusion des résultats sous la forme d'un 4-pages est prévue pour le 4^{ème} trimestre 2003.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable**.

Paris, le 23 juillet 2002 n° 329/D130

Avis d'opportunité

Enquêtes nomenclatures

Programme : 2003

Émetteurs : Service des Etudes et des Statistiques Industrielles (SESSI), du Secrétariat d'Etat à l'industrie (Jean-paul Lachize (tél. 01 43 19 39 32 , fax 01 43 19 25 58, mél jean-paul.lachize@industrie.gouv.fr)

Service central des enquêtes et études statistiques (S.C.E.E.S.), Ministère de l'agriculture et de la pêche, sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires.

Le projet d'enquêtes en référence a été présenté à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 14 mai 2002.

1. Objectifs généraux de l'enquête

Les enquêtes nomenclatures visent à mieux connaître l'évolution des activités économiques, pour l'essentiel liée à l'apparition de nouveaux produits, à l'introduction de nouvelles technologies dans les processus de production ; cette connaissance est indispensable aux réflexions et propositions quant aux évolutions souhaitables des nomenclatures d'activités ou de produits. Dans le cadre de la future révision des nomenclatures (2007), plusieurs enquêtes nomenclatures vont devoir être menées.

2. Origine de la demande

La gestion des nomenclatures, et donc leur évolution, est de la responsabilité de l'Insee, sur proposition notamment des services enquêteurs ; d'autre part, les entreprises et plus généralement leurs fédérations professionnelles sont à l'origine de nombreuses demandes d'évolution des nomenclatures, afin que soient mieux connus et suivis les nouvelles activités et les nouveaux produits. Enfin, différents services des ministères de l'industrie ou de l'agriculture ayant à définir les éléments de la politique économique peuvent être à l'origine de la demande.

3. Principaux thèmes abordés

Les thèmes abordés dans les enquêtes nomenclatures sont propres à chaque enquête, en fonction de la nouveauté qui a été introduite (nouveaux produits, éclatement d'une ancienne activité, etc.) ; généralement les enquêtes nomenclatures interrogent sur les processus de production à l'œuvre, les destinations (l'usage) des nouveaux produits.

4. Place dans le dispositif statistique

Il s'agit d'enquêtes ponctuelles, articulées d'une part avec l'enquête annuelle d'entreprise (EAE), d'autre part avec les enquêtes de branche, afin d'éviter toute redondance dans la demande d'informations aux entreprises.

5. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

L'unité enquêtée est l'entreprise. En général, une enquête nomenclature ne concerne que quelques centaines d'entreprises, que ce soit dans l'industrie manufacturière ou dans l'industrie agroalimentaire.

6. Période de collecte et service réalisant la collecte

Les enquêtes nomenclatures peuvent être réalisées à différents moments dans l'année. La collecte est généralement concentrée sur une période d'un mois. Dans le champ industriel, ce sont les services enquêteurs du Sessi et du Scees qui les réalisent. Le présent avis d'opportunité est demandé pour les années 2003 et 2004.

Le questionnaire n'excède quasiment jamais une page. Le temps de réponse ne dépasse pas en général 30 mn.

7. Comité de concertation

En fonction de l'origine de la demande, un groupe de préparation de l'enquête est mis en place pouvant réunir des services administratifs, des fédérations professionnelles, le Medef.

8. Diffusion des résultats

Les résultats ne font en général l'objet que d'une diffusion interne

La formation émet un **avis d'opportunité favorable**.

Annexe I

Formation Industrie, industries agricoles et alimentaire, énergie
Mercredi 15 Mai 2002

CONNAISSANCE des MARCHES : les BESOINS des ENTREPRISES
Maurice DELAPORTE – L'Alliance 7

Pourquoi le MARCHÉ revêt-il une telle importance pour l'ENTREPRISE ?

Cette question en cache une autre : au stade industriel, pourquoi une entreprise produit-elle ?

Au stade industriel, une entreprise produit pour vendre, plus rarement pour satisfaire ses propres besoins (autoconsommation). Elle vend pour alimenter un marché. La vente est l'ultime étape du processus de création de valeur pour l'entreprise. C'est à ce stade seulement qu'elle peut réaliser un profit. Dès lors, on imagine facilement l'intérêt qu'y porte l'entreprise : mais le produit de la vente est conditionné par la façon dont il sera reçu sur le marché. Le marché est déterminant pour l'entreprise.

Satisfaire le marché n'est pas toujours un véritable souci pour l'entreprise. C'est le cas lorsque les débouchés sont assurés. Si la demande excède l'offre, l'intérêt de l'entreprise se porte alors davantage sur l'offre, autrement dit sa production. Le marché passe un peu au second plan. Ce fut le cas notamment au sortir de la seconde guerre mondiale : il fallait produire en quantités suffisantes pour un marché qui était très demandeur.

Pourquoi la connaissance du MARCHÉ plutôt que celle de la PRODUCTION ?

Vendre est devenu plus difficile que produire

De nos jours, produire n'est plus le souci majeur pour une entreprise industrielle, même si la fonction de production ne va pas forcément sans poser de problème. La maîtrise des techniques est telle que l'entreprise industrielle peut produire à peu près tout ce que lui dicte le marché en fonction de son savoir-faire et ce dans les quantités voulues. En cas de nécessité, ou si ses propres conditions de production ne la satisfont pas, elle fait appel à la sous-traitance, presque toujours possible. La sous-traitance constitue d'ailleurs un type d'activité à part entière : bon nombre d'entreprises en ont fait une « spécialité ». Une entreprise sous-traitante est elle aussi face à un marché.

A l'inverse, la commercialisation d'un produit demande des ressources de plus en plus conséquentes de la part des entreprises : le consommateur, à quelque niveau qu'il se situe, a de plus en plus d'exigences vis-à-vis de son fournisseur, et les acteurs, le plus souvent, foisonnent. En d'autres termes, la concurrence est rude, et ce sont les entreprises qui sauront le mieux répondre aux attentes du consommateur qui prospéreront, voire subsisteront.

L'enjeu est donc considérable ...

Dans un tel contexte, les besoins des entreprises en informations sur les marchés ont pris le pas sur celles relevant de la production. C'est la demande qui conditionne l'offre, et non l'inverse.

Vendre et produire : deux fonctions liées, mais de plus en plus décalées

Le plus souvent, le marché ne se situe pas géographiquement sur le lieu de production :

- l'acheminement, le conditionnement, les conditions de conservation des marchandises se sont simplifiés au fil du temps du fait de l'utilisation de techniques de plus en plus modernes
- les échanges entre Etats se sont intensifiés sous l'effet des ouvertures ou des disparitions de frontières : des marchés autrefois difficilement accessibles sont désormais à la portée des entreprises

Les matières premières ou les produits intermédiaires mis en œuvre peuvent se trouver physiquement éloignés des lieux de « consommation » ; il en va de même de la main-d'œuvre, pour lesquels la qualification et le coût sont des facteurs que l'entreprise privilégie par rapport à la situation géographique des marchés, souvent éparpillés.

En outre, la distribution des produits passe par des circuits longs et complexes : c'est un facteur supplémentaire de décalage entre production et mise sur le marché.

Les échanges étant facilités, les marchés se sont élargis : si elle s'avère plus difficile, leur connaissance est cependant toujours primordiale.

La difficulté est d'autant plus grande que, non contente d'assurer une fonction de production, d'assurer la mise sur le marché de sa propre production, l'entreprise industrielle assure aussi de plus en plus

fréquemment la distribution de produits qu'elle n'a pas elle-même fabriquée : il s'agit du négoce. La dualité production et ventes au sein de l'entreprise n'en est que plus évidente.

QUELLES SOURCES d'information pour les entreprises ?

L'entreprise peut disposer d'informations de sources que l'on peut classer en deux grandes catégories:

- les informations de source privée : leur accès est régi lui aussi par la loi de l'offre et de la demande, car elles s'achètent au « prix du marché »
- les informations de source publique : mais ces informations n'ont pas été conçues pour les besoins spécifiques des entreprises, *a fortiori* de chaque entreprise

Dans le premier cas, tout est possible, ou presque : c'est une question de moyens de la part de l'entreprise.

Dans le second, le plus souvent, le marché n'est pas « l'angle d'attaque » de la statistique publique : s'il existe une comptabilité de la consommation, elle ne répond généralement pas aux besoins des entreprises dans leur vie quotidienne. Il est vrai que l'appréhension du marché peut aussi passer par la combinaison de statistiques de production et d'échanges : le résultat est souvent approximatif au regard des besoins précis des entreprises. Certaines organisations professionnelles jouent ce rôle, en effectuant les calculs réalisables. De cette façon, elles ne répondent toutefois que très partiellement aux besoins des entreprises.

Or les entreprises participent très largement à l'élaboration des statistiques publiques : elles sont un élément majeur du dispositif de collecte. Cependant, elles sont interrogées sur leur production. Fatalement, les instituts nationaux de statistiques restituent des indicateurs de production. Malheureusement, le centre d'intérêt des entreprises est ailleurs : le marché !

N'y a-t-il pas dès lors matière à s'interroger sur le rôle d'information des statisticiens publics à l'égard des entreprises ?

Il est paradoxal, d'une certaine manière, que les instituts nationaux de statistiques n'aient pas encore suivi les entreprises dont elles rendent compte de l'activité en s'alignant sur leurs préoccupations. Notre Union européenne n'a-elle pas depuis belle lurette été qualifiée de « grand marché », de « marché intérieur » ? Si la terminologie a été adoptée sans plus de formalité, c'est qu'il est admis par tous qu'elle correspond à une réalité : sans doute conviendrait-il de s'y adapter de tous points de vue !

QUELLES INFORMATIONS sur le marché ?

Les entreprises n'ont pas toutes des besoins identiques.

Le dénominateur commun des questions fondamentales est probablement à peu près le suivant :

- Combien vend-on : en quantités et valeur ?
- Qui achète ?
- Où achète-t-on ? Où consomme-t-on ?
- A quels prix achète-t-on ?
- Quels sont les autres opérateurs ?

Mais avant d'approfondir une réflexion sur la demande spécifique des entreprises, ne faudrait-il pas s'interroger sur la pertinence d'une comptabilité nationale issue d'une collecte de statistiques de production, alors que la plupart des acteurs économiques raisonnent en fonction d'un marché ? A cet égard, les entreprises ne constituent pas une exception ...

Les statistiques publiques de mesure de l'activité des entreprises sont fondées sur la production des entreprises, alors que ces dernières sont bien davantage intéressées par la connaissance de leurs marchés. Mais les statistiques publiques sont aussi au service des entreprises.

Ne faudrait-il pas s'interroger sur la pertinence de l'outil de mesure et de l'information restituée, alors que les entreprises sont plus que jamais au cœur de la vie économique ?

Annexe II

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES PROGRAMMES 2003

Parties 1 «Statistiques conjoncturelles» et 3 «enquêtes thématiques et sectorielles» Rédacteur : Emmanuel Raulin (Sessi)

Parties 2 «Statistiques et synthèses structurelles» et 4 «Outils généraux, répertoires et méthodes» Rédacteur : Georges Decaudin (Scees)

1- Statistiques, indicateurs et analyses infra-annuels

Les années 2000, 2001 et 2002 ont été fortement marquées, au Sessi, dans les divisions concernées à l'Insee et dans une moindre mesure au Scees par les investissements rendus nécessaires suite à l'adoption du **règlement européen sur les statistiques conjoncturelles** en 1998. Ces investissements ont principalement concerné la complétion du champ de l'indice de la production industrielle (IPI), le raccourcissement de ses délais de publication et la mise en place d'un indice d'entrée de commandes.

Simultanément ont été engagés, principalement à l'Insee, les travaux de **changement de base de l'IPI** (indice base 2000), qui doit être opérationnel dans le courant de l'année 2003. Ce changement de base coïncidera avec celui des **indices de chiffres d'affaires** et celui des **entrées de commandes**.

S'agissant de l'amélioration annoncée l'an dernier du champ de l'IPI, celle-ci pourrait être quasiment achevée à l'horizon 2003, suite à la mensualisation d'enquêtes auparavant trimestrielles ou à la mise en place de nouvelles enquêtes, que ce soit par l'administration ou par les organisations professionnelles agréées (machinisme agricole, équipementiers automobiles, mécanique, habillement, etc.) ; les efforts restant à faire concernent principalement le textile, la construction aéronautique et l'armement ; pour ces deux derniers secteurs il s'agira de mettre en place dès 2003 un nouveau dispositif visant à pallier les difficultés rencontrées aujourd'hui par l'Insee dans la collecte de leurs données.

S'agissant de la **réduction des délais** de transmission à Eurostat des indices de production, les efforts déployés ces dernières années, par le Sessi, le Scees, l'Insee et les OPA, ont permis que la France respecte aujourd'hui la règle des **45 jours** ; un nouveau seuil à 42 jours devrait pouvoir être atteint d'ici 2003, mais de nouveaux investissements, notamment méthodologiques, devront être faits, et une réflexion sur l'adéquation entre calendrier et détail de publication conduite, pour satisfaire aux nouvelles exigences européennes : lors de la prochaine réunion du Comité du programme statistique le 30 mai, la Commission proposera aux Etats membres un objectif de **publication de l'indice européen à 30 jours à la fin de 2005**.

Pour l'essentiel ces améliorations (délais, complétion de champ) ont pu être atteintes grâce à la mise en œuvre des **recommandations de l'audit IPI** conduit par les inspections générales de l'Insee, de l'industrie et du commerce et le conseil général du génie rural, des eaux et des forêts, notamment au travers d'une meilleure coordination des services enquêteurs Sessi-Scees avec l'unité de l'Insee responsable de l'IPI et surtout via un notable **renforcement du partenariat entre ces services enquêteurs et les organisations professionnelles agréées (OPA)**. Ce partenariat prend aujourd'hui toute sa force dans la mise en œuvre de la **charte qualité** ; suite à la signature de celle-ci par la quasi-totalité des OPA (les syndicats de MECASTAT s'étant engagés à signer dans les prochains jours), des moyens supplémentaires seront mis en œuvre devant permettre une sensible amélioration de la qualité. Un rapport sera présenté en ce sens à cette même formation l'an prochain.

Cette volonté d'amélioration de la qualité (délais, représentativité) a déjà conduit à de nombreuses reprises par l'administration d'enquêtes déléguées ; cette orientation de reprise sera poursuivie, lorsque nécessaire et pour autant que des renforts de personnel soient mis à la disposition du Scees et du Sessi.

S'agissant des **entrées de commandes**, les efforts déployés depuis l'année 2000 (premières collectes dans quelques branches) verront leur concrétisation avec la première publication de l'indice des

commandes avant la fin de 2002, comme la France s'y est engagée au titre du plan d'action sur les statistiques de l'Union économique et monétaire.

Par ailleurs, de nombreux investissements ont été réalisés ou sont en cours, par l'Insee dans le cadre du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles. Il s'agit principalement de l'extension progressive aux marchés extérieurs (prix de la production exportée) des indices mensuels de **prix à la production** et de la prise en compte des taxes non déductibles dans les indices de prix à la production, qui sera effective à l'occasion du futur changement de base. Toujours dans le domaine des prix, la transmission d'indices de **prix à l'importation**, tout comme la distinction par zone géographique : zone euro et hors zone euro pour les prix de la production exportée et les prix à l'importation sont en cours de discussion (Task force européenne à laquelle la division PVI de l'Insee participe).

Enfin, les travaux relatifs à la mise en place d'**indices trimestriels d'investissement** en valeur à partir principalement de l'enquête **PCA (produits, charges, actifs)** débuteront à l'Insee dès que les ressources occupées sur les nouveaux indices relatifs aux soldes comptables (valeur ajoutée, EBE, résultat) pourront être dégagées ; la réflexion sur l'utilisation de ces dernières données pour le traitement des exercices décalés se poursuivra en 2003.

2- Statistiques et synthèses structurelles

Concernant les **Enquêtes annuelles d'entreprise** (EAE) du SESSI et du SCEES, la priorité donnée à d'autres travaux a conduit à retarder la réalisation de certains développements prévus dans le cadre du moyen terme. Au SESSI, l'estimation de comptes d'exploitation par établissement pour fournir davantage de données au niveau régional ne sera effective qu'en 2002-2003 ; il en sera de même pour l'exploitation des résultats en termes de groupes d'entreprises ; en revanche, des travaux méthodologiques viennent d'être engagés sur la possibilité d'introduire un sondage au lieu de l'actuelle interrogation exhaustive. Au SCEES, l'intégration des outils harmonisés pour le traitement des restructurations d'entreprises (CITRUS) sera effective cette année, et il devrait en être de même pour le calcul harmonisé de résultats en évolution.

Parallèlement, sous la coordination de l'INSEE, seront poursuivies et amplifiées en 2003 les réflexions sur l'avenir du dispositif des EAE dans un contexte fortement évolutif. Se pose naturellement l'éventualité d'une récupération directe des données comptables dans la source fiscale, dont les délais de disponibilité devraient bénéficier des progrès de la DGI et des entreprises en matière de télé-déclaration. Mais la nature des unités statistiques pertinentes, l'évolution de l'information comptable disponible dans les entreprises, ainsi que l'articulation avec le dispositif d'enquêtes de branche, doivent également être étudiées en profondeur. Il s'agit là d'un chantier lourd qui pose de nombreux problèmes pratiques et méthodologiques, liés en particulier à l'utilisation de données « multi-sources ».

Les « **petites** » **entreprises industrielles** (moins de 20 salariés et 5 M d'euros de chiffre d'affaires) font l'objet cette année d'une interrogation par l'INSEE sur l'exercice 2001. Les résultats en seront exploités en 2003, en particulier en liaison avec la sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services (SDACAS) du Secrétariat d'Etat aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux professions libérales. Cette enquête a désormais lieu tous les quatre ans.

Les travaux sur la démographie des entreprises conduits à l'INSEE se poursuivent normalement, avec notamment le dispositif maintenant bien rôdé d'interrogation régulière de cohortes de créateurs d'entreprises. L'année 2003 sera également consacrée à la définition des concepts et spécifications qui permettront le suivi quantitatif de la démographie des entreprises et des établissements dans le cadre du projet SIRENE3.

Concernant les **enquêtes annuelles détaillées sur la production**, les efforts pour respecter les délais du règlement PRODCOM se poursuivront dans le cadre de l'application de la charte de qualité pour les enquêtes de branche ; actuellement, de nombreux résultats ne peuvent être envoyés à Eurostat que fin septembre alors que le règlement exige fin juin. Dès 2002, pour le champ Sessi, les résultats seront transmis en juin pour les enquêtes directes et les enquêtes sous tutelle rénovées, en septembre pour les autres. Pour le champ Scees, ils seront transmis en juillet pour les enquêtes directes et une grande partie des enquêtes des organisations professionnelles. Concernant la qualité des données elles-mêmes, les confrontations avec les EAE seront développées pour les enquêtes réalisées par les organisations professionnelles, également dans le cadre de la charte de qualité. Il en

sera de même pour les confrontations avec les données douanières, en fonction des moyens disponibles.

Le rapprochement par l'INSEE des données des EAE et de la source fiscale (**système SUSE**) conduit à des statistiques disponibles fin mai-début juin n+2, soit un calendrier compatible avec les besoins des deux grands utilisateurs institutionnels que sont le « système intermédiaire d'entreprises » (interface entre la statistique d'entreprise et la comptabilité nationale) et le règlement sur les statistiques structurelles d'entreprises. Les attentes les plus fortes continuent de porter sur la fourniture de statistiques provisoires sur lesquelles asseoir l'élaboration de la version semi-définitive des comptes nationaux : le calendrier actuel, avec des premières données fiscales disponibles mi-décembre n+1, est trop tendu. Dans l'attente d'un raccourcissement lié au développement des télé-déclarations fiscales, des travaux seront conduits pour améliorer la qualité des estimateurs retenus.

D'autres travaux méthodologiques sont en cours à l'INSEE sur l'impact, pour les statistiques annuelles utilisées pour les comptes nationaux, du décalage entre exercices comptables et année civile. Si nécessaire, ces travaux déboucheront sur le choix d'une méthode de correction en 2003.

La Banque de France poursuivra en 2003 ses analyses structurelles habituelles, autour de la centrale des bilans et des enquêtes sur la durée d'utilisation des équipements productifs et sur la stratégie des chefs d'entreprises.

Conformément à leurs orientations de moyen terme, les services enquêteurs développent **l'utilisation des sources administratives**. Les travaux concernent l'exploitation des données comptables issues des déclarations fiscales BIC, en particulier pour produire de l'information sur le champ des entreprises industrielles de moins de 20 salariés exclues des EAE ; c'est le cas au SESSI, au SCEES et à la SDACAS. Les travaux concernent aussi l'emploi à partir des déclarations annuelles de données sociales DADS, au SESSI, au SCEES, à la SDACAS, et en projet à la Direction du développement des médias.

3- Enquêtes, études thématiques et sectorielles

Pour répondre à une forte demande de données sur des thèmes variés, le Sessi et le Scees cherchent à maintenir un rythme moyen d'une à deux enquêtes thématiques par an, en partenariat avec les autres services enquêteurs à chaque fois que la pertinence des résultats le demande et en fonction des moyens disponibles.

En 2002 seront disponibles les résultats de **l'enquête innovation** (CIS3) réalisée dans un cadre européen ; outre l'industrie manufacturière, ces résultats concerneront la plupart des secteurs économiques, le Scees pour les IAA, l'Insee (commerce et services) et le ministère de la recherche ayant réalisé une enquête équivalente ; seront également disponibles en 2003 les résultats de **l'enquête européenne sur les technologies de l'information et de la communication** (TIC) lancée en septembre 2002 ; cette enquête a également été réalisée en large partenariat avec les autres services enquêteurs. Par ailleurs, un ouvrage d'analyse sur **les échanges internationaux intra groupes** sera publié en 2003.

Parallèlement, une nouvelle enquête thématique sera lancée en 2003 sur les relations interentreprises ; elle concernera l'industrie manufacturière et agroalimentaire, le commerce, les services, la recherche et la construction. Cette enquête visera non seulement à quantifier l'importance des relations de partenariat entre entreprises (au-delà de la sous-traitance) mais aussi à caractériser au mieux ces relations (durée, secteur du partenaire, type de contrat, nature de la relation, leadership, stratégie de remplacement, etc.). Les actuels travaux préparatoires de cette enquête sont coordonnés avec les réflexions européennes susceptibles de déboucher sur une enquête analogue.

L'enquête annuelle sur les **consommations d'énergie** dans l'industrie (EACEI, Scees et Sessi) ne devrait pas subir de modification en 2003 ; toutefois une modification de la fiscalité en ce domaine pourrait conduire à une forte adaptation de l'EACEI, visant le cas échéant à substituer, au moins partiellement, une information administrative à une collecte statistique. En tout état de cause, le plan de sondage de l'EACEI au Sessi sera modifié en 2003 ; à charge égale pour les entreprises (strict maintien de l'allègement opéré en 2001), la nouvelle stratégie d'interrogation permettra la mise à disposition d'une information plus riche.

Le volet pluriannuel sur **dépenses courantes pour protéger l'environnement** qui a été ajouté en 2002 à l'enquête du même nom (Antipol) ne sera pas reconduit avant 3 à 5 ans, en fonction des obligations européennes.

4- Outils généraux, répertoires et méthodes

Dans un contexte de complexité et d'internationalisation croissantes des structures économiques, les statisticiens d'entreprises s'interrogent de plus en plus sur la pertinence de leurs concepts et outils. Les travaux méthodologiques déjà engagés, généralement coordonnés par l'INSEE, devraient s'amplifier et déboucher sur des réalisations concrètes dans les périodes qui viennent.

Ces travaux portent en particulier sur la **définition d'unités statistiques** plus pertinentes que les unités légales, par exemple au travers d'approches personnalisées des plus grands groupes ou de liens à établir entre certaines unités légales pour constituer des ensembles cohérents. Le futur système de répertoires sur les unités économiques, en cours de construction à l'INSEE, intégrera les résultats de ces réflexions.

La réflexion porte aussi sur les outils. L'éventualité d'une future génération d'EAE a déjà été évoquée plus haut. La définition à l'INSEE d'un **outil rénové de tirage et de coordination d'échantillons** susceptible d'être utilisé pour un vaste ensemble d'enquêtes se poursuivra en 2003. Des réflexions seront également menées sur la « mise en commun » **d'outils de traitement d'enquêtes**, afin de réaliser des économies de moyens en fournissant à chaque responsable un guide récapitulatif de l'enchaînement des opérations d'enquêtes et un ensemble d'outils informatiques associés. La **collecte par Internet**, mise en place au SESSI en 2000 pour les enquêtes mensuelles de branche, se développe : à l'INSEE (prix de vente industriels, projet pour les enquêtes de conjoncture), à la Direction du développement des médias (enquête sur la presse), au service statistique de la recherche ou au SCEES (rénovation en cours du logiciel de saisie-contrôle « Synthèse »).

La **qualité** constitue une orientation importante des programmes à moyen terme. La mise en place de la charte de qualité pour les enquêtes de branche en est un exemple. Une première évaluation de l'application de cette charte sera présentée au CNIS en 2003. Les services enquêteurs concernés, SESSI et SCEES, rénovent ou construisent les outils informatiques qui leur permettront de mieux assurer leurs missions de coordination des organisations professionnelles. Ainsi le SESSI mettra en place progressivement en 2003 son nouveau fichier unique de lancement d'enquêtes ; le SCEES, qui ne disposait pas jusqu'à présent d'un tel outil, fera de même fin 2002 avec sa base REBUS. Ces deux services auront parallèlement achevé en 2003 la rénovation des outils de traitement de leurs propres enquêtes de branche. Au-delà du cas des enquêtes de branche, le rapport-type sur la qualité d'une enquête sera progressivement mis en œuvre dans les services enquêteurs, en commençant par l'EAE.

Concernant les **groupes** d'entreprises, l'INSEE poursuit ses travaux d'intégration d'informations complémentaires à celles collectées dans l'enquête annuelle sur les liaisons financières entre sociétés LIFI, en vue de disposer d'un référentiel complet sur les groupes de toutes tailles, et commun aux services statistiques ministériels. Il restera ensuite à progresser vers la mise en cohérence de ce dispositif avec celui utilisé par la Banque de France, notamment en matière d'investissements étrangers en France.

Enfin, se poursuivront à l'INSEE et dans les services statistiques ministériels les travaux relatifs à la **révision internationale des nomenclatures d'activités et de produits** à l'horizon 2007, avec notamment une attention particulière portée aux secteurs de l'information (industries des supports et des contenus). L'année 2003 devrait voir le lancement de plusieurs enquêtes nomenclatures : sur un champ très limité d'entreprises (quelques centaines), ces enquêtes visent à mieux cerner les évolutions récentes en matière de nouveaux processus de production, de développement de nouveaux produits, de nouvelles combinaisons d'activités au sein des entreprises. Le recensement de tous ces phénomènes est une condition nécessaire pour que le changement de nomenclature d'activités (2007) soit à même de décrire de façon plus pertinente l'activité économique.

Pour information l'annexe III se trouve au secrétariat du CNIS - VERSION PAPIER